



Madame Véronique Jolly
Directrice Générale Adjointe des Ressources
Humaines et des Relations Sociales
Matmut Assurance
76100 Rouen

À Lille, le 09/09/2022

Objet : revendication FO pouvoir d'achat

Madame,

Suite à la réunion sur le thème "pouvoir d'achat" du 6 septembre courant, FORCE OUVRIÈRE souhaite vous confirmer ses revendications et apporter notre position sur l'exclusion de certains salariés de la "prime de partage de la valeur" et de sa proratisation.

A titre liminaire, FORCE OUVRIÈRE souhaite souligner que le réel partage des richesses de l'entreprise se réalise par une augmentation des salaires qui reste la seule réponse pérenne et durable. C'est avec le salaire qu'on remplit le frigo et paie les factures !

C'est pourquoi, puisque nous sommes toujours en négociation, la première mesure que nous revendiquons est une augmentation générale des salaires. Nous vous avons proposé une augmentation de 10% mais nous pouvons naturellement discuter du pourcentage. FORCE OUVRIÈRE n'est ni fermée à la négociation ni fermée à la discussion.

Nous revendiquons une journée supplémentaire de télétravail, incluant les salariés à temps partiel. FORCE OUVRIÈRE revendique également le télétravail pour l'ensemble des agences. Nous ne souhaitons pas d'exclusion.

Nous demandons l'application du barème URSSAF concernant l'indemnisation du télétravail.

Comme indiqué lors de la réunion, FORCE OUVRIÈRE revendique la prime de transport pour 2022 et 2023.

Concernant la proposition de la Direction sur la "prime de partage de la valeur", l'inflation ne distinguant pas les salariés, ni sur leur ancienneté, ni sur leur temps de travail, FORCE OUVRIÈRE ne souhaite ni exclure les nouveaux embauchés qui ont

généralement de plus petits salaires, ni proratiser le montant pour les collègues à temps partiel ou ayant eu des périodes de suspension du contrat de travail.

Après avis des adhérents, nous revendiquons 3000 € brut pour la "prime de partage de la valeur".

Sincères salutations.

Michel Lemaire
DSC FO/Matmut

